

PRESENTATION DE L'EVENEMENT

ORGANISATION

L'entreprise Exploring organise le GAOLIGONG by UTMB® avec l'assistance d'UTMB® international.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation aux épreuves de GAOLIGONG by UTMB® implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

DEFINITION DES EPREUVES

GAOLIGONG by UTMB® est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de grande randonnée de Tengchong et du Mont Gaoligong. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

- Le **MGU** : environ 165 km pour environ 9 500 mètres de dénivelé positif, au départ de Tengchong YanHu Park, en semi-autonomie et en 48 heures maximum. Ouverte à 1000 coureurs.
- Le **RCE** : environ 130 km pour environ 7 300 mètres de dénivelé positif, au départ de Tengchong YanHu Park, en semi autonomie et en 36:30 heures maximum. Ouverte à 1500 coureurs.
- Le **THT** : environ 55 km pour environ 2 500 mètres de dénivelé positif, au départ de Tengchong YanHu Park, en semi autonomie et en 12:30 heures maximum. Ouverte à 1500 coureurs.
- Le **TCZ** : environ 35 km pour environ 1 600 mètres de dénivelé positif, au départ de Tengchong YanHu Park, en semi autonomie et en 08:30 heures maximum. Ouverte à 1000 coureurs.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'organisateur du GAOLIGONG by UTMB® établit une liste des courses qualificatives au GAOLIGONG by UTMB® 2020. Chaque course inscrite dans cette liste vaut de 1 à 6 points. , il faut avoir acquis un nombre minimum de points en ayant terminé, **entre le 01/01/2018 et le 20/01/2020 exclusivement(*)**, des courses inscrites dans cette liste :

- MGU : minimum 5 points en 1 course maximum
- RCE : minimum 4 points 1 course maximum
- THT : pas de points qualificatifs nécessaires
- TCZ : pas de points qualificatifs nécessaires

(*) les finishers 2017 des courses UTMB® peuvent également utiliser ces courses comme courses qualificatives.

Le règlement complet des courses qualificatives est consultable sur www.utmbmontblanc.com, page "[Courses qualificatives](#)". En cas de déclaration des courses qualificatives inexacte, non conforme au règlement ou mensongère, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription sans remboursement des droits d'engagement. A noter : en cas de parcours raccourci d'une course qualificative, d'arrêt prématuré de la course ou d'annulation, les points qualificatifs seront recalculés en fonction des caractéristiques réelles.

Les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, né en 2000 ou avant, licenciée ou non et selon les catégories suivantes :

| Categorie | Age au 31 décembre 2020 |
|-----------|-------------------------|
| Senior | 20-39 |
| Masters 1 | 40-49 |
| Masters 2 | 50-59 |
| Masters 3 | 60-69 |
| Masters 4 | 70+ |

Pour valider son inscription, chaque coureur doit **fournir un certificat médical spécifique (*)**. Il doit être déposé sur son espace coureur **avant le 29 février 2020** (l'organisation n'accepte pas les certificats médicaux envoyés par email ou par courrier). A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement.

() en retour direct de l'inscription, chaque coureur reçoit un email de confirmation avec en pièce jointe le formulaire officiel de certificat médical.*

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical ou de la déclaration sur l'honneur

FRAIS D'INSCRIPTION

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire.

Droits d'engagement :

| Gaoligong by UTMB® | TCZ35K | | THT55K | | RCE130K | | MGU165K | |
|---|--------|------|--------|------|---------|-------|---------|-------|
| price 1st August 2019--- 20th Jan 2020 | ¥380 | € 47 | ¥680 | € 88 | ¥1380 | € 183 | ¥1980 | € 268 |
| early bird price 30th May 2019--- 31th July 2019 | ¥280 | € 38 | ¥580 | € 67 | ¥1200 | € 160 | ¥1800 | € 240 |

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

L'inscription est nominative. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer aux épreuves du GAOLIGONG by UTMB®, en particulier au MGU et RCE, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela ;
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne (1) permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ;
 - Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
 - D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes
 - D'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles
 - D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.
 - D'accepter de recevoir toutes les newsletters avec les informations sur l'événement.

(1) la participation à d'autres courses afin d'avoir le nombre de points nécessaires (voir paragraphe CONDITIONS D'INSCRIPTIONS) pour pouvoir s'inscrire, est utile pour acquérir cette expérience, mais pas nécessairement suffisante.

SEMI AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi autonomie est la règle. Les épreuves du GAOLIGONG by UTMB® se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chaque épreuve. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Pour les plus lents, les sections les plus longues sans ravitaillement durent plus de 4h sur le MGU, plus de 3h sur la RCE.
3. Pour le MGU et le RCE, une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains points de ravitaillement (*), dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. L'assistance fournie par une équipe de professionnels, ou tout professionnel médical ou paramédical, est strictement interdite. Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs. Aucune assistance n'est permise, en aucun point du parcours, durant le THT et le TCZ.
4. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.

Nota bene : Un participant qui accepte d'être filmé et donc, accompagné, en dehors des zones expressément désignées contrevient au principe de semi autonomie. Les commissaires de course témoins d'irrégularités sont habilités à pénaliser les participants afin de garantir l'esprit des épreuves de trail-running.

(*) L'assistance personnelle est tolérée sur les postes suivants :
MGU : CP7, CP12 et CP15

RCE : CP7 et CP12
TDS® : Bourg St Maurice, Beaufort, Les Contamines Montjoie
Elle est interdite sur les autres postes de ravitaillement ainsi qu'en tout autre point du parcours.

THT et TCZ : aucune assistance n'est permise, en aucun point du parcours

EQUIPEMENT

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir à sa disposition la liste complète du matériel obligatoire détaillée ci-dessous. Chaque participant doit alors présenter son matériel obligatoire, comprenant le kit activé par l'organisateur, pour récupérer son dossard, et s'engage à le conserver avec lui pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est important de noter que le matériel imposé par l'organisateur est **un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités**. En particulier, **il ne faut pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais préférer des vêtements qui permettent réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances**.

Matériel obligatoire MGU et RCE

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone mobile (smartphone fortement conseillé) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Forfait mobile permettant son utilisation en chine (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de - partir avec une batterie chargée)
 - Garder son téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé.
 - Pour les smartphones : application LiveRun installée et paramétrée.
 - Une batterie externe est fortement conseillée.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 2 lampes en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe
Recommandation : 200 lumens ou plus pour la lampe principale
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire
Recommandation : 800kcal (2gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable* et respirante** (exemple Outdry)
 - *minimum conseillé 10 000 Schmerber
 - **RET conseillé inférieur à 13
 - la veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste

avec un système prévu d'origine par le fabricant.
- les coutures doivent être soudées.

- la veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.

- Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe
- Casquette ou bandana ou Buff®
- Seconde couche chaude additionnelle : un vêtement seconde couche chaud à manches longues (coton exclu) d'un poids de 180g au minimum (homme, taille M) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) d'un poids de 110g au minimum (homme, taille M) et d'une veste coupe-vent* avec une protection déperlante durable (DWR protection)
*la veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche, et vice versa

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine.

Vous transportez ce matériel dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive)

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Pantalon imperméable
- Gants chauds et imperméables
- Bâtons en cas de pluie ou de neige pour votre sécurité sur terrains gras
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Bol réutilisable
- Montre GPS
- Couteau ou ciseaux permettant de découper la bande élastique adhésive
- Nécessaire de couture...

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Aucun bâton ne sera admis dans les sacs d'allègement.

L'usage des bâtons sera interdit dans certaines zones signalées par des panneaux spécifiques sur le parcours, pour des raisons de sécurité ou environnementales.

Matériel obligatoire THT et TCZ

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone mobile (smartphone fortement conseillé) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Forfait mobile permettant son utilisation en chine (mettre dans son répertoire les n° sécurité

de l'organisation, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)

- Garder son téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé.
- Pour les smartphones : application LiveRun installée et paramétrée.
- Un batterie pack est fortement conseillé.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 1 lampe en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe (sauf TCZ)

Recommandation : 200 lumens ou plus

- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire

Recommandation : 800kcal (2gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)

- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable* et respirante** (exemple Outdry)

*minimum conseillé 10 000 Schmerber

**RET conseillé inférieur à 13

- la veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste avec un système prévu d'origine par le fabricant.

- les coutures doivent être soudées.

- la veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées.

Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.

- Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine.

Vous transportez ce matériel dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive)

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Seconde couche chaude additionnelle : un vêtement seconde couche chaud à manches longues (coton exclu) d'un poids de 180g au minimum (homme, taille M) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) d'un poids de 110g au minimum (homme, taille M) et d'une veste coupe-vent** avec une protection déperlante durable (DWR protection)
- Gants chauds et imperméables

- Bonnet
- Pantalon imperméable
- Bâtons en cas de pluie ou de neige pour votre sécurité sur terrains gras
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Bol réutilisable
- Montre GPS
- Couteau ou ciseaux permettant de découper la bande élastique adhésive
- Nécessaire de couture...

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Aucun bâton ne sera admis dans les sacs d'allègement.

L'usage des bâtons sera interdit dans certaines zones signalées par des panneaux spécifiques sur le parcours, pour des raisons de sécurité ou environnementales.

PROGRAMME QUARTZ EVENT

L'organisation du GAOLIGONG by UTMB® a décidé de mettre en place le programme QUARTZ Event destiné à protéger votre santé et à contribuer à un sport sans dopage. Ce programme s'adresse à tous les participants. Ce programme n'a ni vocation ni compétence à se substituer aux réglementations nationale et internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale avant et pendant la compétition. Le programme QUARTZ Event est mené en collaboration avec l'ITRA (International Trail Running Association), l'Association Athletes For Transparency (AFT) et la Fondation Ultra-Sports Science (USS); il est géré par une Commission Santé composée uniquement de médecins. Cette Commission Santé a la possibilité de prendre conseil auprès des experts de son choix et est chargée en particulier de donner un avis consultatif à destination de la direction de course sur l'état médical des participants. Cette Commission Santé peut aller jusqu'à proposer à la direction de course la mise hors compétition d'un participant pour raisons de santé.

Chaque participant s'engage donc à :

1. Déclarer à la Commission Santé les informations médicales suivantes:
 - Tout antécédent médical et/ou pathologie notamment ceux pouvant accroître les risques pendant la pratique d'un sport
 - L'utilisation de traitements réguliers ou de médicaments durant les 30 jours précédant le départ de la compétition
 - Toute demande ou utilisation d'une substance ou méthode soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT)
2. Accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et/ou salivaires et analyses associées dans les 30 jours avant la compétition et jusqu'à 7 jours après la compétition, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.
3. Accepter de ne pas participer à la compétition en cas d'usage de glucocorticoïdes, indépendamment du mode d'administration et donc de la présence ou non d'une AUT, dans les 7 jours précédents le départ de la compétition. L'usage de glucocorticoïdes

pourra être notamment identifié dans le cadre des analyses réalisées, soit à partir d'un dosage direct, soit dans le cas d'une cortisolémie anormalement basse.

4. Accepter de répondre à toute convocation de la Commission Santé sur place ou à distance (téléphonie ou visioconférence) de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la compétition.
5. Transmettre tout formulaire de contrôle antidopage réalisé dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition. Chaque formulaire doit être lisible.
6. Accepter l'utilisation à des fins de recherche des données le concernant de manière strictement anonyme. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant. La Commission Santé est l'instance auprès de laquelle le participant peut exercer ce droit.

La déclaration des informations médicales à la Commission Santé se fait au travers de l'espace santé ITRA que chaque participant peut activer après avoir créé gratuitement un compte coureur sur le site internet de l'ITRA: itra.run. Les informations médicales déclarées sont accessibles uniquement aux médecins de la Commission Santé et à l'équipe médicale lors des soins éventuels en course.

Tout manquement déraisonnable, refus, ou transmission d'informations erronées en relation avec le programme QUARTZ Event peut entraîner la mise hors compétition du participant.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

ASSURANCE

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France, en Italie et en Suisse. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running – Pass J'aime Courir ou d'une licence.

Pour les coureurs adhérents à l'ITRA (International Trail Running Association) il est possible de souscrire à une assurance Assistance - Rapatriement qui prend en charge les frais de recherche et de secours dans le monde entier. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.itra.run

NB : les évacuations hélicoptérées sont payantes. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de l'organisation.

Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves du GAOLIGONG by UTMB[®], les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Des sacs plastiques pour les papiers souillés sont remis avec le dossard. Ils doivent être utilisés pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- Aucune vaisselle jetable (couverts, gobelets, bols) ne sera distribué sur les bases vie et les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs, ainsi que des bénévoles de GAOLIGONG by UTMB[®]. Vous êtes donc invités à prendre vos propres couverts si vous souhaitez manger chaud sur les ravitaillements.

COUREURS ELITES

Le fait de disposer d'un statut d'élite internationale ouvre des droits et des devoirs pour les athlètes concerné(e)s. Les voici :

Droits :

- Dans un souci d'une juste reconnaissance des athlètes de haut niveau et d'une gestion équitable des inscriptions, nous réservons des places aux élites, qui en font la demande, selon des critères précis et basés sur leur indice de performance ITRA général.

Inscription gratuite : Hommes > 825 / Femmes > 700

Les coureurs correspondant aux critères peuvent bénéficier des conditions d'inscription ci-dessus à condition d'être titulaires des points nécessaires en 2020. Toutes les demandes d'inscription doivent nous parvenir par email à gaoligong@expewise.com

- Lors des départs, les athlètes élites sont invités à se placer en tête en fonction des numéros de dossards suivants :
MGU : dossards 1 à 199
RCE : dossards 3001 à 3199

THT : dossards 6001 à 6199

TCZ : dossards 8001 à 8199

Devoirs :

En contrepartie, les coureurs élite s'engagent à :

- Être présent aux conférences de presse et cérémonies officielles auxquelles ils sont invités ;
- Être présent aux remises des prix s'ils sont concernés ;
- Accepter de porter une balise GPS fournie par l'organisation au départ de la course, pendant toute la durée de la course ; puis à rendre cette balise à l'issue de leur course ;
- Être présent sur la ligne de départ au plus tard 20 minutes avant le départ de l'épreuve.

Primes :

- L'organisation du GAOLIGONG by UTMB[®] a décidé de consacrer une partie de son budget à la reconnaissance des athlètes de haut niveau en instaurant un système de primes. C'est la reconnaissance d'un cercle vertueux entre les athlètes et l'événement, un échange de visibilité dans lequel les deux parties-prenantes participent au succès de la manifestation.
- Les primes sont considérées comme un revenu par l'État chinois. Les athlètes domiciliés en Chine doivent l'intégrer à leur déclaration de revenus. Quant aux athlètes résidant à l'étranger, une retenue à la source de 20% est perçue par l'État avant le paiement de la prime par l'organisation.

La composition des prize money sera communiqué ultérieurement

DROITS À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Ultra-Trail[®] et UTMB[®], sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée sous peine de pénalité à l'appréciation de la direction de course.

PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

L'organisateur suit les meilleures pratiques en termes de protections des données personnelles.

Toutes les informations personnelles fournies par les participants au cours du processus d'inscription sont strictement utilisées à des fins internes en ce qui concerne la gestion de la participation des participants à l'événement lorsque ces informations comprennent, mais sans s'y limiter, nom, numéro de téléphone et adresse e-mail.

Les informations personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans l'autorisation expresse et écrite des participants à l'Organisateur.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations qui lui ont été fournies par l'Organisateur afin d'y apporter des modifications ou des corrections. Si un participant souhaite avoir accès à ses informations personnelles, il doit envoyer un e-mail à l'Organisateur à gaoligong@expewise.com en indiquant ses nom, prénom et numéro de dossard.

ORGANISATION GENERALE DES COURSES

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- D'une pièce d'identité avec photo,
- De votre sac de course et tout le matériel obligatoire.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, postes de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou récupération des sacs... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

SACS D'ALLEGEMENT

Chaque concurrent reçoit un sac de 30 litres avec son dossard. Après l'avoir rempli avec le nécessaire de leur choix et l'avoir fermé, ils peuvent le déposer au départ.

MGU : chaque concurrent reçoit 4 sacs à retirer au CP7, CP12, CP15, Arrivée.

RCE : chaque concurrent reçoit 3 sacs à retirer au CP7, CP12, Arrivée.

THT et TCZ : chaque concurrent reçoit 1 sac à retirer à l'arrivée.

Récupération des sacs à la ligne d'arrivée : Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard. Les sacs doivent être récupérés au plus tard

2 heures après la fermeture de la course. Au-delà, le coureur devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais.

L'organisation assure le rapatriement des sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré. Le délai de rapatriement est fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

Seuls les sacs fournis par l'organisation seront acheminés. Les bâtons ne sont pas transportables dans ces sacs. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. Il est conseillé de garder du matériel de toilette et de rechange.

RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure la présence de ravitaillement solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Pour des informations plus détaillées sur la composition des ravitaillements, consultez la page "[Ravitaillements](#)"

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Le guide de la course et les pages dédiées du site internet identifieront la liste précise des points de ravitaillement et leur composition.

POSTES DE CONTROLE

Un contrôle est effectué à l'arrivée à tout poste de ravitaillement et certains postes de secours. **Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement.** Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

BALISAGE

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante jaune accrochant la lumière de votre frontale.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- MGU : 48 heures
- RCE : 36:30 heures

- THT : 12:30 heures
- TCZ : 08:30 heures

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le Guide Coureur et sur le site internet. En cas de changement (cf § Conditions exceptionnelles), les nouvelles barrières horaires sont également communiquées par email et sur le site internet.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

SECOURS ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course (le numéro sera communiqué dans le guide coureur et imprimé sur le dossard). Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC Secours.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou moyens publics.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours
- En utilisant la fonctionnalité SOS de l'application LiveRun

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles) 110 et 120

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste et guide officiel, ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- à obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire

- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

Une infirmerie sera accessible à l'arrivée pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. En cas de nécessité de dormir sur le chemin, il est fortement conseillé d'utiliser le dossard sommeil fourni par l'organisation. Ce dossard permet de signaler que vous avez besoin de dormir un peu sans être dérangé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

ARRIVÉE

A votre arrivée, vous recevrez votre cadeau finisher. Un repas d'après course est servi à proximité de la ligne d'arrivée.

DOUCHES

Il est possible de prendre une douche chaude, à l'arrivée uniquement. L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux douches. Sur le parcours, les douches - quand il y en a - ne sont accessibles que sur avis médical. L'accès à la salle de repos et aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs pieds nus.

REPOS

Une salle de repos est mise à disposition à l'arrivée pour les coureurs du MGU et RCE exclusivement.

Cette salle est strictement réservée aux coureurs venant juste de terminer leur course. Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs ayant terminé leur course et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

MGU : chaque concurrent peut bénéficier d'une aire de repos (aire avec lits de camp et couvertures) en CP7, CP12, CP15.

RCE : chaque concurrent peut bénéficier d'une aire de repos (aire avec lits de camp et couvertures) en CP7, CP12.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

With the mission of respecting nature, inheriting history and exploring oneself, Gaoligong Mountain Super Trail is committed to publicizing and protecting the world's ecological diversity and cultural diversity. Anyone who participates in the competition and finishes within a specified time will receive a distinctive medal and clothing.

1. In the four groups of events (MGU, RCE, THT, TCZ), only those who reach the final point within the specified time will be identified.

2. Each group will be ranked in male and female groups respectively. At the same time, according to their age groups (a, 20-39 years old, b, 40-49 years old, c, 50-59 years old, d, over 60 years old), male and female will be ranked. Runners who won the first place in their age group will receive additional rewards.

3. MGU group will rank all the finalists. The top eight men and the top eight women will be awarded the trophy of "Cloud Leopard Marshall", a rare species unique to Gaoligong Mountain, as an element, and the title of "General". The title is as follows:

First: Juedi Marshall – warrior so swift his feet do not touch the ground

Second: Fanyu Marshall – warrior who can outrun a bight in flight

Third: Benxiao Marshall – warrior who runs great distances across wilderness

Forth: Yueying Marshall – warrior who chases the sun

Fifth: Yuhui Marshall – warrior whose armour is magnificent like a bird's plumage

Sixth: Chaoguang Marshall – a warrior who can cast ten shadows

Seventh: Tengwu Marshall – a warrior who rides clouds

Eighth: Xieyi Marshall, meaning a winged warrior who soars through heavens

4. The RCE, THT and TCZ groups will rank all the finalists, and award the top three men and the top three women the distinctive trophies and prizes of the corresponding groups.

5. In the MGU and RCE groups, the first male and female participates who spend the shortest time from CP4 to CP5 will receive the special prize for the fastest climbing.

6. The finalists of MGU, RCE, THT and TCZ will receive corresponding ITRA points respectively.

7. Trophies and prizes are only awarded at awarding ceremonies.

8. The results of all participants will be published at www.mtgaoligong.com.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, ou signaler son abandon via l'application LiveRun et prévenir le PC Course.

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon.

Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Le rapatriement fonctionne de la manière suivante :

- Des bus sont disponibles au départ de certains postes de ravitaillement signalés par un pictogramme «bus» sur les cartes des parcours afin de rapatrier à l'arrivée les coureurs ayant abandonné.
- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4:
 - lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste
 - en cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

PENALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (**) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MGU et RCE

MANQUEMENT AU REGLEMENT

Coupe du parcours

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de veste imperméable avec capuche, aucune lampe, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile)

Autre absence de matériel obligatoire (collant de course ou pantalon, 1 seule lampe, casquette ou bandana, bonnet, gants chauds et imperméables, vêtement chaud à manches longues, sur-pantalon imperméable, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet)

PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION

A l'appréciation du comité de course

Disqualification immédiate

Pénalité 1 heure

| | |
|---|---|
| Refus d'un contrôle du matériel obligatoire | Disqualification |
| Téléphone éteint ou en mode avion | Pénalité 15 min |
| Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage | Pénalité 1 heure |
| Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé. | Disqualification |
| Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge) | Disqualification |
| Assistance en dehors des zones autorisées | Pénalité 1 heure |
| Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement | Pénalité 15 min |
| Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...) | Disqualification immédiate et à vie |
| Défaut de dossard visible | Pénalité 15 min |
| Port du dossard non conforme | Pénalité 15 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme) |
| Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs) | Pénalité 15 min |
| Absence d'une puce électronique | Selon décision du comité de course (*) |
| Absence de passage à un point de contrôle | Selon décision du comité de course (*) |
| Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste | Disqualification |
| Refus contrôle anti-dopage | Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage |
| Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite | Disqualification |

Sac non marqué Pénalité 1 heure

Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course Pénalité 1 heure

(*) Le Comité de Course est composé du Directeur de l'événement, du Directeur de Course, d'un représentant d'UTMB®, du Directeur de Sécurité Médicale (pour les questions médicales).

(**) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité. Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

THT et TCZ

MANQUEMENT AU REGLEMENT

PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION

Coupe du parcours

A l'appréciation du comité de course

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de veste imperméable avec capuche, aucune lampe, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile)

Disqualification immédiate

Autre absence de matériel obligatoire (collant de course ou pantalon, 1 seule lampe, casquette ou bandana, bonnet, gants chauds et imperméables, vêtement chaud à manches longues, sur-pantalon imperméable, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet)

Pénalité 30 min

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire

Disqualification

Téléphone éteint ou en mode avion

Pénalité 10 min

Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage

Pénalité 30 min

Non respect des personnes (organisation ou coureurs)

Disqualification

Nota bene : un participant dont les supporters font preuve

d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.

| | |
|---|---|
| Non assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge) | Disqualification |
| Assistance | Pénalité 30 min |
| Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement | Pénalité 10 min |
| Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...) | Disqualification immédiate et à vie |
| Défaut de dossard visible | Pénalité 10 min |
| Port du dossard non conforme | Pénalité 10 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme) |
| Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs) | Pénalité 10 min |
| Absence d'une puce électronique | Selon décision du comité de course |
| Absence de passage à un point de contrôle | Selon décision du comité de course |
| Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste | Disqualification |
| Refus contrôle anti-dopage | Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage |
| Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite | Disqualification |
| Sac non marqué | Pénalité 30 min |
| Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course | Pénalité 30 min |

(*) Le Comité de Course est composé du Directeur de l'événement, du Directeur de Course, d'un représentant d'UTMB®, du Directeur de Sécurité Médicale (pour les questions médicales).

(**) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité. Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

RECLAMATIONS

Toute réclamation impliquant un changement de classement doit nous être faite par courriel, dans un délai de 24 heures après la fin de l'événement.

Toute autre réclamation devra nous être faite par email, dans un délai de 10 jours après la fin de la manifestation.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- différer le départ de quelques heures au maximum
- modifier les barrières horaires
- annuler l'épreuve
- neutraliser l'épreuve
- arrêter l'épreuve en cours

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

PRESTATIONS OPTIONNELLES

GUIDE COUREUR

Un guide est téléchargeable sur le site internet www.mtgaoligong.com à partir du mois de décembre. Il comprend les cartes du parcours et les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours, les postes de soins, ainsi que les lieux d'accès pour les accompagnateurs.

ASSURANCE

Responsabilité

civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit partiel du paiement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription, dans les conditions suivantes :

| Date d'envoi | Montant re-crédité en % du montant de l'inscription (hors frais annexes) |
|--------------------------------|--|
| Avant le 15 septembre | 60% |
| Du 16 septembre au 15 novembre | 50% |
| Du 16 novembre au 31 janvier | 40% |

Après le 31 janvier, aucun remboursement n'est envisageable sans la souscription à la garantie d'annulation d'inscription.

L'inscription est nominative. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

GARANTIE D'ANNULATION D'INSCRIPTION

MGU et RCE

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation, moyennant un surcoût de 15€ par personne, à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

THT et TCZ

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation, moyennant un surcoût de 9€ par personne, à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement intégral des frais engagés pour l'inscription dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou le décès de son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
- une grossesse de la coureuse inscrite, ou la naissance d'un enfant dans une période de 15 jours avant ou après la course

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, **au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation**. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

L'annulation d'une inscription ou la non-participation à la course à laquelle on est inscrit ne permet pas de bénéficier d'une priorité d'inscription pour une année ultérieure.